



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN**

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 4001-2025-22
ET 4006-2025-03**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 08 juillet 2025, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- ✓ Règlement numéro 4001-2025-22 modifiant le règlement numéro 4001 relatif à la circulation et au stationnement, tel qu'amendé, afin de modifier l'annexe « A » (panneaux d'arrêts);
- ✓ Règlement numéro 4006-2025-03 modifiant le règlement numéro 4006 relatif aux jeux libres dans les rues, tel qu'amendé, afin de modifier l'annexe « A » (ajout d'une rue).

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIXIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 10 juillet 2025 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca